

11.1107-160



Déposé le 21 FEV. 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

**Motion : Pour des allègements fiscaux mieux contrôlés et plus transparents (en faveur des entreprises dans les zones économiques en redéploiement).**

Conformément au constat dressé par le Contrôle fédéral des finances dans son rapport du mois de février 2012, les dispositions de contrôle des allègements fiscaux octroyés aux entreprises dans les zones économiques en redéploiement doivent être renforcées.

Par le biais de cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat de modifier la législation cantonale afin de pouvoir vérifier le respect par les entreprises des conditions d'octroi et de l'assujettissement fiscal de ses employés, d'évaluer les conséquences financières pour le canton et sur la contribution cantonale à la péréquation financière intercantonale (RPT), de permettre, en outre, au Contrôle cantonal des finances et aux Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil d'exercer leurs tâches respectives de surveillance.

Bien que les données fiscales imposent quelques règles de confidentialité, différentes mesures peuvent être appliquées pour améliorer le contrôle et la surveillance de ces allègements régis par la loi sur l'appui au développement économique et la loi sur les impôts directs cantonaux. Ceci est le cas notamment lorsque les données fiscales restent au sein des services de l'Etat; mais que des échanges de données entre les services en charge de la promotion économique et de la fiscalité permettant de recouper et de vérifier la plausibilité des informations fournies par les entreprises au bénéfice de ces allègements. Ceci est le cas également, en vertu des règles de confidentialité exigées par la Loi sur le Grand Conseil aux Commissions de gestion et de finance ou lorsque les données fiscales sont transmises de manière agrégée et anonymisée.

Une modification de la loi sur l'appui au développement économique, notamment à son article 38 qui traite du contrôle et suivi, devrait permettre au SELT de disposer des données fiscales des entreprises et de ses employés pour pouvoir vérifier les conditions d'octroi des allègements, décider de leur renouvellement et établir un rapport de législature conformément à l'article 8 de cette loi. Cette loi pourrait également prévoir l'établissement d'un contrat de prestation entre l'Etat et chacune des sociétés au bénéfice d'un allègement. Les modalités d'octroi seraient inscrites dans ce contrat de prestation qui devrait inclure entre autre le devoir d'information de la société au bénéfice d'un allègement. Ces propositions et en particulier le rapport établi par le SELT amélioreraient la surveillance par la Commission de gestion et l'information au Grand Conseil.

Une modification de la loi cantonale des finances, notamment de son article 49 sur les annexes aux comptes, devrait permettre de présenter les résultats agrégés des impacts fiscaux des entreprises et de leurs employés, ainsi que des impacts sur la RPT cantonale. Ceci renforcerait l'application des principes d'exactitude et de sincérité édictés pour la présentation du budget et des comptes. La commission des finances pourrait mieux juger des impacts financiers ou de l'adéquation du montant inscrit au budget en faveur de la péréquation des ressources auprès des autres cantons.

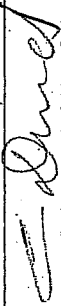


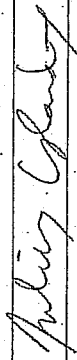
Les modifications de la loi cantonale des finances et de la loi sur l'appui au développement économique proposées ci-dessus sont mentionnées comme mesures prioritaires et ne devraient pas être considérées comme une liste exhaustive des mesures à prendre par le Conseil d'Etat pour répondre aux objectifs de cette motion.

Lutry, le 21 février 2012

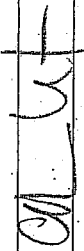
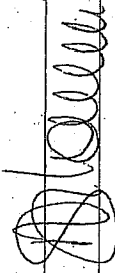
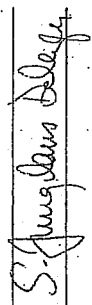
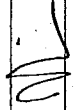
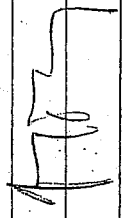

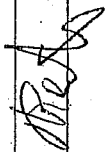


Alessandra Silauri

~~\_\_\_\_\_~~ Développement, renvoi en commission.

# Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Aebi Jean-Robert	Capt Gloria	Dind Claudine	
Aellen Catherine	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe	
Ansermet Jacques	Chatelain André	Dufour Claude-Eric	
Apothéloz Stéphanie	Cherubini Alberto	Durussel José	
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette	
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Eggenberger Julien	
Baehler Bech Anne	Cherix François	Epars Olivier	
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel	
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain	
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Ferrari Yves	
Berlie Olivier	Collet Michel	Fiora-Guttman Martine	
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne	
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André	
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle	
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Girardet Lucas	
Bonny Dominique-Richard	De Icco Fabrice	Giarodon Julien	
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Glutz Félix	
Bory Marc-André	Debluë François	Golaz Florence	
Bottlang-Pittet Jaqueline	Décosterd Anne	Golaz Olivier	
Brélaz François	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria	
Buffat Marc-Olivier	Depoisier Anne-Marie	Grandjean Pierre	
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Grobéty Philippe	
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grognoz Frédéric	
Calpini Christa	Devaud Grégory	Guignard Jean	

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Guignard Pierre	Monod Alain	Rostan Jacqueline
Haenni Frédéric	Montangero Stéphane	Roulet Catherine 
Haldy Jacques	Mossi Michele	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Mouquin Michel	Saugy Roger
Hurni Véronique	Nicolet Jacques	Schilt Jean-Jacques
Jaquet-Berger Christiane	Oran Marc	Schwaar Valérie
Jaquier Rémy	Pache Rémy	Schwab Claude 
Jobin Philippe	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Jungclaus Delarze Suzanne 	Payot François	Sonnay Eric
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Mahaim Raphaël 	Pidoux Jean-Yves 	Uffer Filip
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis 
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Manzini Pascale	Progin Sylvie	Voiblet Claude-Alain
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe 	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas 	Rau Michel	Walther Eric 
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Melly Serge	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Aliette	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rithener Christiane	Züger Eric
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre